



Flash Info CHSCT

22 septembre 2014

Edition n°36



SUD-HEH ☎ : 31 06 91
🌐 : <http://sud.hcl.free.fr>



Suivez-nous aussi sur: SUD / Hôpital Edouard Herriot / Hospices Civils de Lyon

Parking payant à HEH : Début décembre, le parking deviendra payant à HEH pour les visiteurs et patients. Il y aura un dépose minute pour les stationnements inférieurs à 30 minutes. Il n'y aura pas de parking réservé au personnel comme à la Croix-Rousse ; 450 à 500 places seront attribuées au personnel. Le personnel résidant à Lyon, Villeurbanne, Bron et Vénissieux aura un accès limité à 4 fois par mois (sauf agents ayant un handicap et les médecins multi-sites) comme les agents bénéficiant d'un P.D.E. (Plan de Déplacement d'Entreprise, abonnement TCL, SNCF par exemple). Pour le reste des agents, le stationnement sera illimité sous réserve de places. Les jours fériés, les week-ends et à partir de 18h00, l'accès sera illimité et sans impact sur les restrictions. Le parking sera géré par du personnel HCL qui sera en 12h, alternant jour/nuit. Pour les agents à pied ou en transport en commun, un accès par badge est déjà possible à la porte de V et un autre sera mis en place à la porte de U

L'entrée par la rue Viala sera fermée aux voitures, seuls les véhicules d'urgence et véhicules de chantier pourront l'emprunter.

Rappel: le 05 décembre 2013, l'accès rue Viala a définitivement été fermé. SUD a demandé un accès, demande pour laquelle la direction a répondu favorablement. SUD a insisté pour que les agents ayant des enfants en bas âge puissent bénéficier d'un accès illimité, réponse négative.

Déménagement de H : le pavillon H sera déserté vers la troisième semaine de novembre. Le déménagement commencera le 03 novembre. H4 et H1 iront à L (ACHA au 1er étage à côté du bloc et le service au RDC) et H3 ira à E au 1er étage. A savoir que les agents ne sont pas certains d'avoir leur planning dans les

Ça déménage...



délais, notamment pour s'organiser pour les vacances d'hiver. Pour la mutualisation de H4 et H1, les difficultés s'annoncent pour les agents de H1 qui ne faisaient pas de week-end et qui ont en charge des enfants en bas âge ou un conjoint travaillant le week-end également.

Ces agents sont tributaires d'une réorganisation qui va impacter sur leur vie personnelle. SUD a demandé à la direction de permettre à ces agents de continuer à travailler en hôpital de semaine.

Contractuels et précarité :

les contractuels sont déconsidérés à HEH. Ils sont menacés de ne pas percevoir leur salaire à la fin du mois s'ils ne signent pas leur contrat à chaque début de mois, ceci en raison de la dématérialisation des contrats à la trésorerie. A savoir que les agents sont contraints de signer leur contrat parfois en fin de mois, sans être sûrs que les contrats soient reconduits. En plus de cela, ils ont des contrats d'un mois puis, de trois mois et à nouveau d'un mois...HEH fait de l'Intérim!



Il serait intéressant que les contractuels comptent le nombre de leurs contrats. Tout le monde participe à ce dénigrement. Il est désormais normal que les contractuels posent leurs CA en dernier, qu'ils remplacent les absences ; en somme, on utilise les contractuels comme variables d'ajustement. Une seule bonne nouvelle, les agents qui auront plus de 2 ans de contrat seront mis en stage, fin 2014. Toujours est-il qu'actuellement, des agents qui ont beaucoup plus et qui ont même dépassé la durée maximale de 6 ans ne sont toujours pas mis en stage !

Congés annuels et jours de repos : malgré la réglementation, on n'hésite pas à faire revenir les agents sur leurs CA ou leurs repos après la validation des plannings. Sachez qu'on ne peut obliger un fonctionnaire à revenir sur un CA, un RTT, un RH, un RC une fois le planning validé! Si la période est soumise à nécessité de service, on ne peut pas vous retirer vos congés qui ont été validés !



Enquête T1/T2 : un vote a été à nouveau proposé par SUD, la CGT et FO concernant l'enquête de T1/T2. En effet, la direction souhaitait que seuls les agents ayant eu un accident du travail soient interrogés ; or, il s'avère que la demande formulée (CHSCT du 24/27 février 2014) était la suivante : « le CHSCT demande une enquête suite aux cinq accidents du travail qui ont eu lieu sur « T1 » et « T2 », une enquête avec les représentants de la direction, la médecine du travail, le conseiller conditions de travail, les représentants du personnel. », enquête votée par SUD et CGT. 3 personnes ont été entendues par SUD, CGT, FO, la médecine du travail et le conseiller conditions de travail car les 2 autres personnes étaient toujours en arrêt. Avec insistance, nous avons rappelé le vote du CHSCT et finalement, une réunion sera organisée en présence de la direction, des organisations syndicales et des agents du service T1/T2.



Ouverture de E5 : ouverture de 22 lits le 08 septembre 2014, 20 sur E5 et 2 sur E2/E3. Les 2 équipes de E2/E3 et de E5 seront mutualisées.

Plannings en 12h irréguliers : nous avons constaté que la plupart des plannings en 12h étaient irréguliers mais validés par la cellule Tempo. Nous avons demandé une rencontre avec la direction et la cellule Tempo pour discuter de nos désaccords.

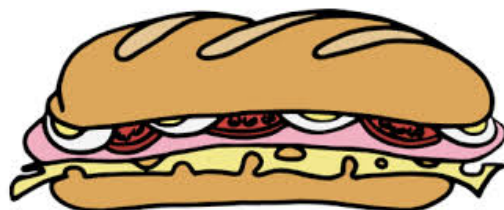


Plateforme d'accueil des patients sourds et malentendants : le 1er octobre, a ouvert un service « de généraliste pour sourds et malentendants » à la demande de diverses associations. Ce service sera composé de 2 médecins signeurs et d'une ASD parlant les signes. Ensuite, les patients seront dirigés vers des spécialistes, si nécessaire.



Visites médicales : la direction a confirmé que toute visite médicale, examens et consultations à la demande de la médecine statutaire seraient considérés comme des autorisations d'absence, donc les absences pour ces raisons seront rémunérées.

Salle de pause des ALH : à la demande de SUD, les ALH ont enfin une salle de pause; cependant, celle-ci n'est pas équipée de point d'eau et les agents sont contraints de faire leur vaisselle aux toilettes qui sont accessibles par tout le monde. De plus, la proximité des bureaux entraîne des passages et par conséquent, le repos n'est pas de mise. Nous avons demandé à la direction d'installer les ALH dans un autre local beaucoup plus adapté.

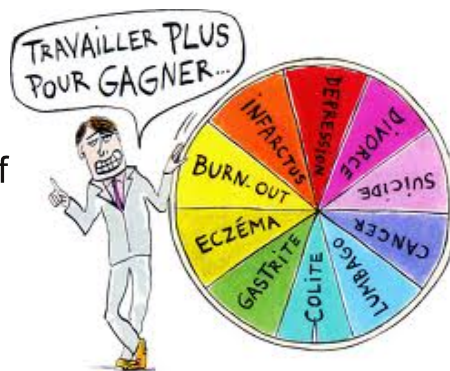


Relocalisation des services lors des travaux de I Brûlés : le STIP rejoindra les anciens locaux du CARE en février 2015. Temporairement, les agents conserveront leur vestiaire à I en attendant que les travaux des nouveaux vestiaires soient finis au CARE. Le service I4 sera relocalisé à U2.



Kiné à T et K : un mi-temps de kiné a été redistribué à K car depuis quelques temps, des lits de K sont dédiés à des patients ayant été opérés à T. Cette initiative serait louable si les patients âgés de T étaient orientés vers K. Or, il s'avère que les personnes âgées restent à T et ne sont pas toujours dirigées vers K.

Bloc de M : suite à l'intervention des agents de M Bloc, la direction a répondu partiellement à leur demande. L'équipe a enfin un cadre, 2 IBODE du POOL ont été formées en chirurgie vasculaire...sauf que les agents continuent à manger à point d'heure et à avoir des conditions de travail contestables !



Relocalisation de la plate-forme gaz-médicaux et création d'une plate-forme déchets

Une étude est en cours : la plate-forme gaz-médicaux située au pied du bâtiment 5 n'est plus aux normes. Cela implique le déménagement de l'atelier de maintenance générale, sans doute au RDC de la chaufferie de l'hôpital mais l'atelier menuiserie comporte beaucoup de grosses machines-outils, il faudra de la place !

G5/G6 réanimation : des problèmes de planning avec des séquences de travail épuisantes. Avec un absentéisme très important, la plupart des agents en arrêt-maladie ne sont pas remplacés! Les agents se retrouvent à travailler en sous-effectif et cela en dépit des normes réglementaires! Nous avons demandé à la direction de nous informer sur les départs d'IDE!

INFO DERNIERE MINUTE !

Report de CA : nous venons d'apprendre qu'une note de service (datée du 25 septembre concernant le report de CA sur l'année N+1 émise par les HCL ne respectait pas la circulaire du 20 mars 2013; à savoir que le report devait s'appliquer début 2013 sans autre information. Toujours-est-il que malgré nos relances nombreuses pour la mise en application de cette circulaire (depuis plus d'un an) et en dépit de la réglementation, les HCL font leur propres lois et décident que le report de CA serait possible en 2015 pour les congés 2014 et qu'il faut avoir au moins travailler un jour durant l'année où l'on a été arrêté. Scandaleux, les fonctionnaires hospitaliers se retrouvent au-dessous des lois!

ON LÂCHE RIEN !!



31 06 91 / 04 72 11 06 91



neh.syndicat-sud-sante@chu-lyon.fr



<http://sud.hcl.free.fr/>



Suivez-nous aussi sur facebook : SUD / Hôpital Edouard Herriot / Hospices Civils de Lyon